

Statut et réglement interne d'un club sportif

Par Nemo_old, le 11/06/2007 à 16:57

Bonjour,

Le bureau du club de plongée veut mettre à jour notre règlement interne du club.

Nous voulons cependant nous assurer que nous restons dans la loi.

Nous avons les questions suivantes en suspend.

Auriez-vous la gentillesse de nous aider à y répondre.

Le club ne se met-il par hors la loi :

- 1. en modifiant le règlement interne sans soumettre à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire les dites modifications ?
- 2. en voulant filtrer l'affichage sur un panneau se trouvant dans un lieu public?
- 3. en excluant les membres titulaires de licences restreintes du droit de vote à l'assemblée générale ?

Merci de votre aide.